



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 AVRIL 2015**

**Procès-verbal**

**Nombre de Conseillers municipaux :**

En exercice : 27

Présents : 26

Absents : 1

Absents représentés :  
1

VOTANTS : 27

**Secrétaire de séance :**

Mme Sandrine  
POMMIER

L'an deux mille quinze, le dix avril à vingt heure trente, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis au nombre de vingt-sept, dans la salle du Conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Bernard DIONNET, Maire,  
Mrs Yves PEYRESAUBES, Mme Catherine COME, M. Eric CAVERS,  
Mme Corinne BOURDON, M. Paul COURTAS, Mme Karine NEIL,  
M. Laurent HESSE, Maires adjoints,  
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS,  
M. Dominique MUNERET, M. Pierrick GARNIER, Mme Brigitte BARDINA,  
Mme Aline MERCIER, Mme Annick LHOSTE, M. Thierry LOPEZ,  
M. Jérôme LENOIR, Mme Valérie GOURITEN, M. Lucien CAILLOU,  
Mme Lélia STADLER, Mme Delphine MAZURE, Mme Jocelyne THOUROT,  
M. Jean-Gabriel LAINEY, Mme Sandrine GOUX, Mme Sandrine POMMIER, Conseillers municipaux

**ETAIT ABSENT REPRESENTE :**

M. Jean-François FOUCHER (pouvoir à Mme POMMIER)

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Sandrine POMMIER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

**DELIBERATIONS**

**ADMINISTRATION**

1 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015

**Présentation : Monsieur le Maire**

La circulaire ministérielle relative à la Dotation d'Equipements des territoires ruraux au titre de l'année 2015, indique que la commune de Morigny Champigny est éligible à cette aide financière de l'Etat.

L'un des axes subventionnables consiste en la « création, rénovation, équipement des bâtiments et restaurants scolaires ».

Ainsi, la commune souhaite présenter, dans le cadre de cette DETR, le dossier d'aménagement du parking de l'école élémentaire en construction.

Cette opération regroupant les espaces de stationnement, les trottoirs et les espaces verts et prévoyant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est estimée à 128 616,00 € HT.

Le taux de subvention sera dans une fourchette de taux allant de 20% à 30% maximum du montant hors taxes du projet.

Le seuil plancher des travaux appliqué aux opérations est de 4 000 € HT et le montant de la subvention est plafonné à 150 000 euros.

M. le Maire précise que le plan qui est joint sera utilisé pour la demande de subvention mais sera toutefois retravaillé.

Il indique que l'aménagement du parking devra être terminé pour la rentrée 2016 et que jusqu'à présent, le planning est respecté afin que l'école soit terminée en juin 2016.

Mme Pommier demande s'il est toujours envisagé de réaliser une étude dans le cadre de la réalisation de ce parking et de l'aménagement des abords de l'école.

M. le Maire informe que l'étude sera réalisée par les services municipaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise M. le Maire à l'unanimité à solliciter les subventions dans le cadre de la DETR – année 2015, et auprès des partenaires compétents pour financer cette opération aux taux les plus élevés, approuve le programme, autorise M. le Maire à déposer le dossier de demande de subventions et à signer tous les documents y afférents.**

#### **INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

##### 1 - Lecture des décisions

n°	Date	Objet
15-02	06/03/2015	Convention d'occupation précaire d'un logement
15-03	06/03/2015	Convention d'occupation précaire d'un logement
15-04	06/03/2015	Convention d'occupation précaire d'un logement

**L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, M. le Maire déclare la séance close à 20 h 45.**

**Procès-verbal approuvé le 14 septembre 2015.**